

Annexe

Liste des opérateurs agréés dans le cadre de la politique d'amélioration du climat scolaire et à la prévention du harcèlement et cyberharcèlement scolaires

Nom de l'organisme	Numéro et rue	Ville	Code Postal
ACYRES	Rue Arthur Masson 83	Rières	6464
AMO La Croisée	Rue du Tilleul 48	Genvai	1332
AUCAYA	Rue d'Hennuyères 28	Virginal	1460
Latitudes Jeunes Liège	Rue Edouard Remouchamps 2	Liège	4020
Oxyjeunes	Rue Albert 1er 89	Farciennes	6240
Promo Jeunes AMO	Rue Jean-Baptiste Decock 5	Bruxelles	1080
Virages	Avenue Georges Lemaitre 9	Ottignies-Louvain-la-Neuve	1348
AMO COLOR'ADOS	Rue du Petit Jean 24	Braine-l'Alleud	1420

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2024 relatif à l'agrément des opérateurs en matière de lutte contre le harcèlement et cyber harcèlement.

Bruxelles, le 20 septembre 2024.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,


E. DEGRYSE

La Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale,


V. GLATIGNY